



DOSSIER D'INSCRIPTION

ANNÉE 2025-2026

Madame, Monsieur,

Vous trouverez, dans ce dossier, les documents administratifs nécessaires à la candidature et à l'inscription de votre (vos) enfant(s).

Pour remplir ces documents, vous voudrez bien prendre connaissance des fiches d'informations concernant :

- l'engagement réciproque,
- le règlement intérieur,
- les tarifs 2025-2026.

Nous vous demandons de remplir très lisiblement et complètement ces fiches qui vous engagent pour l'année 2025-2026. Des réponses précises sont nécessaires pour le bon traitement du dossier.

Nous restons à votre disposition pour toute précision complémentaire.

Les informations sur la rentrée 2025-2026 seront transmises par mail.

Le Cercle Administration

**Le dossier d'inscription complet est
à renvoyer à
secretariat-eleves@scholae.fr**



Enseignement secondaire indépendant.

Préalablement à toute admission au sein de notre établissement, les élèves passeront un entretien avec le Directeur Pédagogique qui évaluera leur motivation, leur adhésion au projet pédagogique de Scholae SCOP et leur implication dans leur parcours scolaire et humain.

Après réflexion et accord de l'équipe pédagogique, la validation de l'inscription sera effective à réception du dossier d'inscription complet.

Liste des pièces demandées :

Volet administratif

- Le dossier d'inscription dûment complété
- Pièce d'identité
- Attestation de recensement pour les élèves de 16 ans ou plus
- Copie du certificat JAPD pour les élève de 18 ans ou plus
- Exeat – Bulletin de sortie de l'établissement fréquenté
- Fiche individuelle d'état civil pour les enfants de nationalité étrangère

Volet finances

- Le règlement des frais d'inscription
- Pour les règlement en chèque : l'intégralité des chèques de l'année scolaire
- Chèque de caution de 600€ pour les internes à remettre après signature de l'état des lieux d'entrée

Volet vie scolaire

- Attestation d'assurance scolaire valable pour l'année scolaire en cours

Volet pédagogique

- La lettre de motivation – OBLIGATOIRE - rédigée par le candidat répondra aux deux questions suivantes, en 400 mots : *Qu'attends-tu de l'école en général ? Pourquoi envisages-tu de t'inscrire à Scholae en particulier ?*
- Les 3 derniers bulletins scolaires
- Copie du relevé de notes du Brevet
- Copie du relevé de notes des épreuves anticipées du baccalauréat
- Copie du relevé de notes des épreuves du baccalauréat
- Notification des mesures d'aménagement émise pour le dernier examen (le cas échéant)
- Dossier scolaire
- Compte rendu et bilan orthophoniste / neuropsychologue (...) (le cas échéant)

Volet médical

- Copie de l'attestation de Sécurité Sociale
- Copie de la carte mutuelle
- Copie des pages vaccination du carnet de santé ou les certificats de vaccination (DT-polio) à jour
- Certificat médical de « non contre-indication à la pratique sportive en compétition »
- Ordonnances des traitements en cours pour les élèves internes uniquement



DOSSIER ADMINISTRATIF

L'ÉLÈVE :

NOM :

PRÉNOM (S) :

INE (identifiant national de l'élève):

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Nationalité :

Adresse :

.....

Courriel de l'élève :@.....

Tel mobile de l'élève (si l'élève en a un) :

Demande d'entrée en classe de : Cycle Troisième/Seconde Première TerminaleStatut : Internat permanent Internat hebdomadaire Demi-pensionnaire

Photo d'identité
récente
indispensable

	RESPONSABLE 1 Responsable légal <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	RESPONSABLE 2 Responsable légal <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Lien avec l'élève		
NOM Prénom		
Date de naissance		
Adresse		
Tél. domicile		
Tél. mobile		
Tél. travail		
Courriel (1)		
Profession		

(1) Un courriel est obligatoire ; l'administration privilégiera ce mode de communication pour la correspondance scolaire, et notamment pour l'envoi des bulletins trimestriels. **Merci d'écrire très lisiblement. Il est recommandé d'utiliser un opérateur différent de hotmail, live ou yahoo** (pour des raisons techniques dont vous pourrez prendre connaissance en consultant notre site internet).



Scholae SCOP

Établissement secondaire privé indépendant

route de Lasalle - 30170 Saint-Hippolyte-du-Fort

Tel/Fax : 04.66.80.27.59 - www.scholae.fr

Année scolaire : **2025-2026**

Coordonnées des **correspondants locaux** en cas de résidence hors région Occitanie

NOM.....

PRÉNOM

Lien avec l'élève

Adresse.....

N° téléphone.....

Mail

Nombre de frères et sœurs : sœurs et frères

Age des frères :

Age des sœurs :

Activités extra-scolaires :

Centres d'intérêt :

Comment avez-vous connu Scholae SCOP ?

- Par le site internet
- Par votre ancien établissement scolaire
- Par un centre d'information et d'orientation, lequel ?
- Autrement préciser :
- Par bouche à oreille ou par relation
- Par des anciens élèves



ENGAGEMENT FINANCIER

Je, soussigné(e) : NOM : Prénom :

Adresse :

..... Tél. :

- **Inscris** pour l'année 2025-2026 :

Nom, prénom :

en classe de : Cycle Troisième/Seconde Première Terminale Internat permanent Internat hebdomadaire Demi-pensionnaire

- **Règle** ce jour les frais d'inscription pour l'année scolaire 2025-2026 d'un montant de 600€ par enfant inscrit.

Total versé à l'inscription : euros

 Virement bancaire Chèque bancaire (à l'ordre de Scholae SCOP) Espèces*En cas de désistement, ce versement reste acquis à Scholae SCOP.*

- **Choisis**, pour régler les frais scolaires 2025-2026:

Le règlement par chèque - **avant le 30 juin 2025** (cocher le type de paiement choisi)

- à déposer en intégralité dans une enveloppe -

 comptant semestriel (pour encaissement au 2 septembre, 2 février) bimestriel (pour encaissement au 2 septembre, 2 novembre, 2 janvier, 2 mars, 2 mai)

- **M'engage** à régler intégralement tout bimestre commencé.
- **M'engage** à m'acquitter des frais mentionnés dans le dossier d'inscription.
- **Certifie** avoir pris connaissance de l'engagement réciproque.
- **Certifie** avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école.

Je m'engage à respecter ces dispositions ainsi que le règlement de l'école dont j'ai pris connaissance, faute de quoi la direction se réserve le droit de ne pas procéder à la (ré)-inscription de l'élève concerné.

TOUT BIMESTRE COMMENCÉ EST DÛ INTÉGRALEMENT

y compris en cas de renvoi ou de retrait décidé par la famille.

Date :

Signature :

**LES TARIFS 2025-2026**

	Troisième/ Seconde	Première	Terminale
Frais d'inscription <i>(frais de dossier, assurance RC, fourniture de cahiers, classeurs, mise à disposition de manuels scolaires, frais d'examen, randonnée, activités de pleine nature, adhésion à l'association – hors séjour ski, parcours plongée, parapente, équitation)</i>	600,00 €		
Matériel spécialité Arts Plastiques	NA	100 €	
Demi-pensionnaire	8 000 €	8 700 €	
Interne Hebdomadaire <i>(du dimanche soir au vendredi midi)</i>	14 100 €	14 700 €	
Interne Permanent* <i>(semaines et WE hors vacances scolaires)</i>	17 300 €	18 000 €	

Frais facultatifs

Week-end occasionnel	200,00 €
Nuitée	50,00 €
Stage de révisions Premières et Terminales Voyages scolaires (séjour ski...)	Communiqué en cours d'année

* Internat permanent ouvert à partir de 5 élèves inscrits

Réduction accordée pour l'inscription de plusieurs enfants à Scholae SCOP:

1^{er} enfant : plein tarif

2^{ème} enfant : -10 %

3^{ème} enfant : -20 %

Aide financière : pour les élèves locaux demi-pensionnaires, une aide interne peut être attribuée sur étude des dossiers en fonction de leur arrivée et selon les fonds disponibles. L'établissement se réserve le droit de demander l'avis d'imposition de la famille pour étudier le dossier.



DOSSIER VIE SCOLAIRE

ENGAGEMENT RÉCIPROQUE

À parapher en bas de page

Cet engagement a été élaboré par le conseil pédagogique, afin de réaffirmer le partenariat entre l'école et la famille. Ce document permet de prendre conscience de nos spécificités dans la vie quotidienne de l'école. L'engagement et l'adhésion de chacun (famille et équipe éducative) sont nécessaires pour les respecter.

Une co-responsabilité éducative école / famille

La confiance mutuelle ainsi que la cohérence des principes éducatifs de l'école et de la famille sont essentielles à l'évolution de l'enfant, quel que soit son âge. Les échanges entre les divers partenaires sont favorisés pour l'accompagner au mieux dans son parcours pédagogique.

Une parole privilégiée

Certains échanges n'impliquent que les adultes, d'autres, que l'élève. La parole étant encouragée, tous les dialogues élève / équipe pédagogique ne sont pas systématiquement transmis. *Quel que soit l'âge, le tutoiement est pratiqué à Scholae, considérant que l'autorité et le respect ne passent pas forcément par le vouvoiement.*

Le tutoiement réciproque tend à faciliter l'approche de l'adulte pour poser des questions et émettre une opinion. C'est un des signes de l'importance du dialogue à Scholae, où l'on construit des savoirs, savoir-faire et savoir-être ensemble. Mais chacun doit pouvoir rester authentique.

Lycée privé et obligations légales Le système de droit de Scholae est cohérent avec les principes de fonctionnement de la société et ses règles de droit. Toute la loi s'applique à l'école. Scholae est autorisé à confier « aux élèves des responsabilités précises et limitées sans qu'ils fassent l'objet d'une surveillance ».

Le contrôle des présences (respect des horaires et du calendrier scolaire) et la sécurité des biens et des personnes sont incontournables.

Les élèves ont le droit de circuler seuls dans les locaux. L'accès aux salles de classe peut être autorisé sans la présence d'un adulte.

La citoyenneté au cœur du processus éducatif

Notre école est un lieu de transmission de savoirs et de savoir-faire, mais elle est aussi un lieu d'apprentissage de la vie sociale. Son objectif est d'aider les élèves à devenir des personnes ouvertes au dialogue, responsables, libres et autonomes.

Des règles de vie sont nécessaires afin que tous – élèves, enseignants, personnels non enseignants, parents – contribuent à ce que la vie collective soit stimulante et harmonieuse.

Des valeurs essentielles

La vie collective entend permettre à chacun une évolution globale, sur les plans scolaire, personnel et relationnel.

Nos objectifs privilégiés sont :

l'accès à l'autonomie

le sens du travail bien fait, de l'effort et de la réflexion

le respect des autres et de la personnalité de chacun

le sens de la citoyenneté

le respect du pluralisme et de la différence.



Ces objectifs se concrétisent par :

- l'action active contre le racisme et toute forme de discrimination, d'intolérance ou de sectarisme
- le refus des relations fondées sur l'argent ou la violence
- l'implication dans des projets solidaires et citoyens
- l'accueil de profils variés d'élèves
- la prise en charge individuelle des tâches propres à la vie commune – participation des élèves à l'embellissement du lieu, au service des repas, au rangement des classes, au rangement des chambres pour les internes
- l'application responsable de la sécurité à l'intérieur comme à l'extérieur de l'école.

Une discipline active librement consentie

Scholae s'appuie sur l'idée d'un apprentissage progressif et positif de la liberté, où chacun doit adhérer à une discipline active librement consentie, ce qui implique qu'elle fasse l'objet de discussions et de réflexions.

Il est nécessaire de tenir compte de la maturité des élèves, sans toutefois leur accorder une liberté qu'ils ne peuvent assumer.

Les règles de vie sont évolutives au cours de la scolarité et sont présentées et commentées lors des assemblées d'école hebdomadaires.

Des sanctions utiles

L'école privilégie toujours le dialogue sur la sanction ; celle-ci est néanmoins, parfois, nécessaire.

Ce qui est l'objet d'apprentissage ne sert jamais de sanction, car cela risquerait de compromettre le goût d'apprendre.

Les sanctions respectent certains principes :

elles découlent de règles claires, énoncées et expliquées

elles sont connues, progressives, individuelles et non vexatoires

les sanctions liées au travail sont distinctes des sanctions liées au comportement.

Le respect des biens

Les élèves doivent respecter les matériels et les locaux mis à leur disposition et préserver leur cadre de vie contre toute dégradation.

Toute dégradation constatée durant l'année peut faire l'objet de facturation aux parents.

Date :	
Signature des responsables légaux	Signature de l'élève obligatoire :



AUTORISATION DE SORTIE DE L'ÉTABLISSEMENT
--

Je, soussigné(e) Madame / Monsieur

Nom et prénom de l'élève :	J'autorise	Je n'autorise pas
<p>Sorties pédagogiques : sortie de l'établissement <u>sous la responsabilité</u> de l'équipe pédagogique à l'occasion de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sortie éducative et sportive • Voyage de classe • Sortie culturelle <p><i>Lors de ces sorties, mon enfant sera sous la responsabilité de Scholae SCOP, et sera couvert par son assurance en Responsabilité Civile. Si mon enfant n'est pas autorisé à sortir de l'établissement, je demande néanmoins à être prévenu à chaque proposition de sortie pédagogique.</i></p>		
<p>Sorties d'agrément: sortie de l'établissement <u>sans accompagnant</u> à l'occasion de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les demi-pensionnaires : Sortie d'agrément en semaine • Pour les internes : sorties d'agrément (<i>courses, médecin, vendredi après-midi</i>) <p><i>Lors des sorties d'agrément et lors du recours à l'utilisation du véhicule personnel d'un élève majeur (hors déplacement sur un lieu d'activité), mon enfant ne sera plus sous la responsabilité de Scholae SCOP, et je renonce à toute action en responsabilité contre l'association, ses dirigeants et/ou le personnel en cas d'incident ou d'accident après le départ des locaux de l'établissement scolaire de mon enfant.</i></p>		
<p>Véhicule automobile personnel: Dans le cadre des activités scolaires obligatoires, à titre exceptionnel, mon enfant peut être transporté, dans le véhicule personnel, par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un élève majeur, ayant le permis de conduire et considéré comme jeune conducteur ; - un adulte majeur salarié de Scholae SCOP jusqu'au lieu d'activité scolaire. <p><i>Scholae SCOP s'engage à vérifier que le conducteur est bien en règle (assurance, points sur le permis) avant tout transport. L'élève doit transmettre la copie de son permis de conduite et de son attestation d'assurance à la vie de l'élève.</i></p>		
<p>Droit à l'image : Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, Scholae SCOP peut fixer, reproduire, représenter et communiquer les photographies de mon enfant.</p>		
<p>Autorisation de fumer : Mon enfant peut fumer des cigarettes à l'espace fumeur.</p>		
<p>Protection des données : Dans le cadre de la loi sur la protection des données, Scholae SCOP utilise les informations sur mon enfant et sa famille à des fins purement administratives et comptables.</p>		

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Date et signature :	Pour Scholae SCOP, le Directeur pédagogique : Jean MORTREUX
---------------------	--



RÈGLEMENT INTERIEUR

Scholae est un lieu de transmission de savoirs et de savoir-faire, mais elle est aussi un lieu d'apprentissage de la vie sociale. Son objectif est d'aider les élèves à devenir des personnes ouvertes au dialogue, responsables, libres et autonomes.

Des règles de vie sont nécessaires afin que tous – élèves, enseignants, personnels non enseignants, parents – contribuent à ce que la vie collective soit stimulante et harmonieuse. Le règlement intérieur fait appel à l'honnêteté, au bon sens, à l'esprit de la vie en collectivité, au respect des personnes, des locaux, du travail personnel et du repos des autres, et à l'engagement pris par chacun, au moment de son admission. Chaque membre de la communauté scolaire s'engage à respecter les principes de laïcité et de neutralité politique, idéologique et religieuse.

L'ensemble des adultes est garant du respect de ce règlement, et possède toute autorité pour le faire appliquer.

1 Horaires :

Pour assurer le respect des autres et le bon déroulement des cours, la **ponctualité de tous** est exigée en toutes circonstances. Les horaires des externes dépendent de l'emploi du temps en cours. Les horaires des internes sont déterminés par le règlement de l'internat.

2 Absences :

Toute absence prévue devra être notifiée 24 heures à l'avance à la Vie de l'élève, par mail ou téléphone, et justifiée par le responsable légal. En cas d'absence imprévue, le responsable légal doit contacter la vie scolaire au 07.81.98.77.95 dès que possible.

3 Effets personnels:

L'établissement se décharge de toute responsabilité en cas de vol ou perte d'objets personnels ou d'argent de poche.

Nous conseillons de ne pas apporter d'objets de valeur à l'école.

4 Tenue vestimentaire :

La tenue vestimentaire des élèves devra toujours être décente et de bon aloi. La direction se réserve le droit de demander à ses élèves de changer de tenue avant d'assister aux cours. Dans le cadre de l'enseignement d'éducation physique et sportive (EPS), une tenue vestimentaire adaptée est obligatoire pour l'ensemble des pratiques sportives proposées.

5 Santé :

Cigarettes, Puffs, Alcool :

Conformément à la loi du 1^{er} février 2007, il est strictement interdit de fumer et de vapoter dans les lieux publics. En l'occurrence, il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'établissement, intérieur et extérieur.

Il sera cependant installé un lieu ouvert à la disposition des fumeurs, à l'écart du bâtiment principal **et fera l'objet d'une autorisation parentale.**

De même, il est strictement interdit d'introduire et/ou de consommer de l'alcool, des produits illicites et des produits dangereux. Tout contrevenant à cet interdit sera sanctionné immédiatement et risque l'exclusion définitive de l'établissement.

Médical, soins :

Tout élève malade doit signaler son état au professeur et à la Vie de l'élève qui accordera ou pas la dispense de cours. Les responsables légaux ou les correspondants locaux seront prévenus et



devront venir chercher l'élève malade le jour même.

Si l'élève est malade à son domicile, la famille est responsable de sa convalescence et l'élève peut revenir seulement s'il est en état de suivre les cours dès son retour.

6 Sorties :

Sous la responsabilité des parents qui ont, préalablement signé l'autorisation de sortie incluse dans le dossier d'inscription, autorisant leur enfant mineur à sortir sans accompagnement, toute sortie de l'établissement est soumise à **l'acceptation de la Vie scolaire**.

7 Sécurité :

En raison des risques particuliers des établissements scolaires, les consignes de sécurité seront abordées devant les élèves et traiteront de l'attitude à adopter en cas d'incendie.

Des exercices d'évacuation auront lieu au cours de l'année scolaire. Les dispositifs mis en place (extincteurs, détecteurs de fumée, alarmes) ne doivent être ni manipulés, ni détériorés. La sécurité de tous en dépend.

8 Piscine :

L'accès à la piscine est interdit au public. C'est une piscine privée, réservée au seul usage des propriétaires et locataires du lieu.

11. Mesures éducatives et disciplinaires :

Tout manquement au règlement intérieur sera notifié aux responsables légaux sur la plateforme Gépi (logiciel qui permet, au jour le jour, d'accéder aux informations relatives à la vie d'un établissement à travers internet) justifié, au besoin, par un rapport d'incident.

En fonction de l'évaluation de l'équipe, un manquement grave au règlement intérieur, entrainera la mise en place d'une commission éducative ou d'un conseil de discipline.

12. Internat

L'accès à l'internat est réservé aux **seuls** élèves internes de Scholae. Aucun élève externe, ni aucune personne étrangère à l'établissement ne devra pénétrer dans l'internat.

13. Vie collective

Tous les élèves participent à la vie collective de l'établissement. Service, vaisselle, jardinage, rénovation, rangement, nettoyage sont au cœur de la vie collective et de l'apprentissage du vivre-ensemble.

Date :	
Signature des responsables légaux :	Signature de l'élève obligatoire :



RÈGLEMENT INTERNAT

Scholae est un lieu de transmission de savoirs et de savoir-être, mais elle est aussi un lieu d'apprentissage de la vie sociale. Son objectif est d'aider les élèves à devenir des personnes ouvertes au dialogue, responsables, libres et autonomes.

Des règles de vie sont nécessaires afin que tous – élèves, enseignants, personnels non enseignants, parents – contribuent à ce que la vie collective soit stimulante et harmonieuse. Le règlement intérieur fait appel à l'honnêteté, au bon sens, à l'esprit de la vie en collectivité, au respect des personnes, des locaux, du travail personnel et du repos des autres et à l'engagement pris par chacun, au moment de son admission.

Chaque membre de la communauté scolaire s'engage à respecter les principes de laïcité et de neutralité politique, idéologique et religieuse.

L'ensemble des adultes est garant du respect de ce règlement, et possède toute autorité pour le faire appliquer.

L'accès à l'internat est réservé aux seuls élèves internes de Scholae. Aucune personne étrangère à l'établissement ne devra pénétrer dans les étages de l'établissement sans autorisation d'un membre de l'équipe.

Ce règlement de l'internat est valable pour les élèves restant à Scholae le week-end.

Pour assurer le bon déroulement de la vie en collectif : la ponctualité, le respect des règles et le respect de ses pairs comme des adultes sont exigés en toutes circonstances.

1) Horaires

L'internat ouvre ses portes pour la semaine à partir du dimanche 18h et les ferment le vendredi à 8h45.

Les élèves internes doivent quitter leur chambre pour 8h45 le matin. Ils pourront y retourner à 18h00 pour s'accorder au rythme de vie des externes. Entre temps les chambres seront fermées à clés.

Si le jeune a besoin d'une exception concernant l'accès à sa chambre, la famille devra signer un PAI.

Déroulé d'une soirée type :

18h 00	Ouverture des chambres et vérification que tous les internes soient présents sur le site.
19h 30	Repas
20h 30	Appel et réunion au foyer
20h 45 - 21h 30	Temps libre ou étude autonome
22h	Remise de tous les écrans
22h 30	Chacun dans sa chambre et extinction des feux



Déroulé d'un réveil type avant le début des cours :

7h 30- 8h 00	Réveil et récupération des téléphones (à 8h 15 maximum)
7h 30- 8h 30	Petit déjeuner au réfectoire
8h30	Fermeture des chambres
8h 50	Début des cours

2) Entretien des chambres

Les internes veillent au bon état de leur chambre afin de développer l'autonomie. Un état des lieux d'entrée et de sortie est effectué avec les responsables légaux à chaque affectation de chambre. Tout le matériel nécessaire est mis à leur disposition pour assurer le nettoyage (sols, lavabos, murs...) et le rangement. Un entretien quotidien est demandé et chaque jeudi un temps est dédié à un nettoyage plus complet (draps, vider les poubelles, balayer, laver les lavabos, douches...). Chaque jeune mettra ses effets personnels dans une armoire fermée à clé pour la durée de son absence. Les familles doivent fournir un cadenas adapté.

Tous participent à la politique du tri sélectif des déchets.

3) Utilisation des écrans (téléphone , ordinateur...)

L'utilisation des écrans est soumise aux règles de bienséance et autorisée aux heures de détente. Elle est interdite durant les cours et la nuit. Les écrans doivent être remis à l'animateur.trice d'internat avant 22h et récupérés le lendemain matin, avant 8h 15.

4) Vie quotidienne

L'internat accueille des garçons et des filles dans des ailes différentes. Les chambres ne sont pas mixtes. Les garçons ne sont pas autorisés à se rendre dans les chambres des filles et vice-versa. De façon générale, l'accès aux chambres des autres élèves n'est pas autorisé. Des locaux réservés au travail en groupe et aux loisirs sont mis à la disposition des internes. Chaque élève se verra affecter une chambre qu'il partagera avec d'autres internes.

Chacun doit respecter la tranquillité et la propreté des lieux. La nourriture est tolérée dans les chambres, à condition de respecter les normes d'hygiène.

Tous les élèves participent à la vie collective de l'établissement. Chacun se doit de respecter son tour de service et de vaisselle du soir mais aussi de nettoyer et ranger la vaisselle qu'il utilise en dehors des repas.

L'utilisation d'appareils sonores est autorisée à la condition exclusive de ne pas créer de bruit audible des chambres voisines, du couloir et de ne pas gêner le voisin de chambre. Il est obligatoire que chaque élève ait un réveil (hors celui du téléphone portable) afin de les amener à être autonome : ils n'ont pas leur téléphone pour le réveil du matin.

L'internat met à disposition de chacun le mobilier et le matelas dont l'élève est entièrement responsable. Toute décoration de son coin de chambre fait l'objet d'une autorisation par le chef d'établissement ou le maître d'internat, dans le souci du bon goût.



Les objets trouvés dans les parties communes sont immédiatement rangés dans les étagères prévues à cet effet au pied des différents escaliers.

L'établissement se décharge de toute responsabilité en cas de vol ou perte d'objets personnels ou d'argent de poche. Nous conseillons de ne pas apporter d'objets de valeur à l'école.

5) Santé

Cigarettes, Puffs, alcool et stupéfiants

Conformément à la loi du 1^{er} février 2007, il est strictement interdit de fumer et vapoter dans les lieux publics.

En l'occurrence, il est interdit de fumer et vapoter dans l'internat ainsi que dans tous les lieux ouverts ou fermés compris dans l'enceinte de l'établissement. Il sera cependant installé un lieu ouvert à la disposition des fumeurs, à l'écart du bâtiment principal et **fera l'objet d'une autorisation parentale.**

De même, il est strictement interdit d'introduire et/ou de consommer de l'alcool, des produits illicites et des produits dangereux. Tout contrevenant à cet interdit sera sanctionné immédiatement et risque l'exclusion définitive de l'établissement.

Soins médicaux

Tout élève malade doit signaler son état à l'adulte référent qui accordera ou pas la dispense de cours. Le référent Vie de l'élève fera appel à un médecin généraliste en cas de nécessité ou une évacuation vers le secteur hospitalier peut être envisagée.

Les parents ou les correspondants locaux seront prévenus et devront venir chercher l'élève malade. Si l'élève est malade à son domicile, la famille est responsable de sa convalescence et l'élève ne peut revenir que lorsqu'il est en état de suivre les cours. Le surveillant peut faire appel aux services de secours d'urgence en accord avec le responsable d'astreinte de l'établissement.

Le paiement des frais pharmaceutiques et du médecin est à la charge des familles. Pour régler les frais médicaux, les parents peuvent confier une enveloppe à l'établissement qui la placera en lieu sûr. L'argent sera distribué à l'adulte accompagnant dès que cela est nécessaire. Cette enveloppe doit mentionner le nom de l'élève et le montant total. Les sommes non-utilisées seront restituées en fin d'année scolaire.

6) Sorties

Sous la responsabilité des parents qui ont, préalablement signé l'autorisation de sortie incluse dans le dossier d'inscription, autorisant leur enfant mineur à sortir sans accompagnement, toute sortie de l'établissement est **soumise à l'acceptation de la Vie scolaire.**

7) Sécurité

En raison des risques particuliers des établissements scolaires, les consignes de sécurité seront abordées devant les élèves et traiteront de l'attitude à adopter en cas d'incendie.

Des exercices d'évacuation auront lieu au cours de l'année scolaire. Les dispositifs mis en place (extincteurs, détecteurs de fumée, alarmes) ne doivent être ni manipulés, ni détériorés. La sécurité de tous en dépend.

L'usage de bougies, réchauds ou bouilloire électrique est interdit dans les chambres.

Les responsables de l'internat effectueront des visites régulières dans les chambres pour vérifier le bon état de celles-ci et s'assurer du respect des consignes.

L'accès à la piscine est interdit au public. C'est une piscine privée, réservée au seul usage des propriétaires et locataires du lieu.

Date :	
Signature des responsables légaux :	Signature de l'élève obligatoire :



DOSSIER MEDICAL

I. RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX

Nom et Prénom de l'élève :

Date et lieu de naissance :

Classe : Cycle Troisième/Seconde Première Terminale

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en indiquant au moins un numéro de téléphone :

Nom et adresse des parents ou du représentant légal :

	Responsable 1		Responsable 2	
	Responsable légal	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Responsable légal	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Lien avec l'élève				
NOM Prénom				
Adresse				
Tél. mobile				
Tél. domicile				
Tél. travail				

- Si vous n'êtes pas joignable, nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vous remplacer :

.....

ATTENTION

Conformément à la loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades :

- **En cas d'urgence**, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté.
La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.
- **Si votre enfant est atteint d'une maladie susceptible d'avoir un retentissement sur sa vie au sein de l'école ou de l'établissement**, veuillez renseigner la fiche médicale confidentielle jointe et la transmettre sous enveloppe cachetée à l'attention de la direction d'établissement.
- **En cas de diagnostic d'une maladie contagieuse préconisant une « mise en quarantaine »**, le retour au domicile doit se faire le plus rapidement possible.



III. ADMINISTRATION MÉDICALE SANS ORDONNANCE

Nous soussignés, responsable 1 et responsable 2

Nom et prénom de l'élève :	Autorise	N'autorise pas
L'administration d'un anti inflammatoire non stéroïdien (médicament utilisé dans le traitement de la douleur, de la fièvre et des inflammations) exemple : Aspirine, ibuprophène, doliprane		
L'administration d'un anti spasmodique ex : spasfon		
L'utilisation d'antiseptique ex : bétadine, biseptine...		
L'utilisation de sérum physiologique (nettoyage oculaire et nasal)		

Fait à :		Date :	Signature
Responsable légal 1	Responsable légal 2	Élève majeur	

IV. ADMINISTRATION MÉDICALE AVEC ORDONNANCE

Nous soussignés, responsable 1 et responsable 2

autorisons les responsables à conserver et administrer un traitement sous ordonnances rendu nécessaire par l'état de santé de mon enfant pendant les temps scolaires et les activités sous la responsabilité de Scholae SCOP.

n'autorisons pas les responsables à conserver et administrer un traitement sous ordonnance rendu nécessaire par l'état de santé de mon enfant pendant les temps scolaires et les activités sous la responsabilité de Scholae SCOP.

Fait à :		Date :	Signature
Responsable légal 1	Responsable légal 2	Élève majeur	



V. URGENCES

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté.

Le.s responsable.s légal.ux est.sont immédiatement averti.s par nos soins, d'où l'importance de l'exactitude et de l'actualisation, si nécessaire, de vos coordonnées téléphoniques.

Autres personnes à prévenir en cas d'urgence :

NOM PRÉNOM	TÉLÉPHONE

Fait à :		Date :	Signature
Responsable légal 1	Responsable légal 2	Élève majeur	



VI. MISE EN PLACE D'UN PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ

Votre enfant est atteint d'un trouble de la santé ou d'une maladie de longue durée et sa vie en collectivité doit être adaptée ?

Un projet d'accueil individualisé (PAI) peut alors être établi entre les responsables légaux, l'équipe encadrante et le médecin.

Régimes alimentaires à appliquer	
Condition de prise des repas	
Dispenses de certaines activités incompatibles avec la santé de l'élève	
Traitement médical (joindre les ordonnances)	
Allergies médicamenteuses ou alimentaires	
Bilan de GEVASCO / MDPH	



DOSSIER PÉDAGOGIQUE

Parcours scolaire depuis la 6^{ème}

Dates	Établissement (nom et adresse)	Classe

Classe redoublée : Oui, laquelle ?..... Non

Classe « sautée » : Oui, laquelle ?..... Non

Langue(s) vivante(s)

LVA Anglais

LVA Allemand

LVA Espagnol

LVA Italien

LVB Anglais

LVB Allemand

LVB Espagnol

LVB Italien

Autres, précisez :

Spécialités souhaitées en 1ère/Terminale:

.....

.....

.....

Les choix de spécialités seront définis en concertation avec les élèves et l'équipe au cours du 1^{er} bimestre de l'année scolaire.



Actuellement ou par le passé, mon enfant a-t-il eu :

- Suivi orthophoniste : oui, *année* : non
- Suivi ergothérapeute : oui, *année* : non
- Suivi psychologique : oui, *année* : non
- Aide à la Vie Scolaire (AVS) : oui, *année* : non
- Aménagement d'épreuve brevet / bac : oui, *fournir la notification des mesures d'aménagements* non
- Dossier GEVASCO oui *fournir le dossier* en cours non
- Dossier MDPH oui *fournir le dossier* en cours non
- Dossier autres *précisez*..... oui *fournir le dossier* en cours non

Informations complémentaires dont vous voudriez nous faire part :